

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'un camping au sein du parc interdépartemental des sports
Paris Val-de-Marne

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Temps Libre Le Réseau

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Emmanuel FRANTZ

RCS / SIRET

8 8 0 8 4 5 8 8 8 0 0 0 1 0

Forme juridique

Association déclarée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
42, a)	Travaux d'aménagement en vue de la création d'un camping urbain comprenant environ 170 emplacements d'hébergement au maximum (ainsi qu'un bâtiment d'accueil).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'inscrit sur un site vierge de construction au sein du parc interdépartemental de Créteil, à proximité de terrains sportifs.

Le projet d'aménagement vise la création d'un camping permettant l'accueil de quatre types d'hébergement : camping-car (50 places), mobile-home (56 installations), pods 2 places (34 habitations légères) et tentes (30 emplacements).

Un bâtiment d'accueil (comportant accueil collectif et espace de convivialité dont boutique/snacking) est également prévu.

Le traitement paysager du site sera inspiré directement par le paysage environnant (trame arborée et lisière paysagère).

La voirie et les parkings (notamment pour le stationnement camping-car et les véhicules) seront réalisés avec des revêtements perméables.

4.2 Objectifs du projet

Projet innovant et résilient, l'opération est sous le sceau du tourisme social et solidaire à travers :

- le développement d'un espace réversible, sécurisé et en écoconception afin de faire de ce nouvel équipement un projet durable inscrit dans l'environnement du parc interdépartemental de Créteil ;
- la proposition d'une offre de courts séjours pour les jeunes du territoire mais aussi pour les ouvriers ou sportifs (et familles de sportifs) à l'échéance des Jeux Olympiques 2024 et ce, à travers une offre d'hébergement abordable et répondant à un besoin à l'échelle de la Capitale (seule aire de camping-car autorisée pour Paris et la petite couronne, troisième camping d'Ile-de-France de la petite couronne) ;
- la création d'un tiers lieu interculturel ouvert au public du camping et aux habitants ;
- la création d'emplois directs ;

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'aménagement de la parcelle se fera en une phase : le site est relativement plat et terrassé.

Il compte un alignement d'arbre sur sa limite Ouest et un talus le long de l'A86 au Nord (ces deux milieux sont conservés dans le cadre du projet).

Le lancement prévisionnel du chantier est prévu pour fin 2021 pour une durée totale de 7 mois (livraison pour début aout 2022) :

- Création des réseaux (eau potable, électricité, eaux usées) ;
- Création des voiries desservant les emplacements et réalisation de l'aire de stationnement pour les camping-cars ;
- Travaux de construction liés à l'équipement d'accueil ;
- Travaux paysagers du site (plantation des essences locales pour végétaliser les abords des emplacements).

Un défrichage sur une surface inférieure à 0,5 ha est nécessaire au niveau de la pointe Sud-ouest du site mais ces travaux n'entrent pas dans les seuils de superficie liés aux autorisations de défrichage (conformément à l'arrêté n°2003/1354 du 17-04-2003 sur l'ensemble du département du Val-de-Marne)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Entre le développement des infrastructures ferroviaire celui du parc de Choisy, le parc et la base nautique, le site du camping s'inscrit autour d'une enclave figée du site, entre Seine/Choisy/l'alignement des terrains des sports existants et loin des zones de densité urbaine, mais en connexion avec le RER (ligne D – station Créteil Pompadour).

Concernant l'aménagement des espaces, 4 zones sont à relever :

- la zone de parking est contenue au Sud, dans la zone où le ressenti piéton est le plus négatif ;
- sur la bande Est du site, quatre bandes de stationnement camping-car seront implantés ;
- au centre, le site est occupé par les bâtiments et les mobile-homes au sein d'une zone boisée ;
- les emplacements de tentes et de pods sont localisés au Nord-est du site.

L'ensemble est desservi par la trame des cheminements.

Les mobile-homes sont orientés est ou ouest et viennent s'intercaler entre les trames boisées. Le bâtiment 'sanitaire' est positionné au centre du site pour permettre l'accès de tous.

La durée de séjour est limitée (il ne s'agit pas d'un camping résidentiel) mais le camping restera ouvert toute l'année.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager
Permis de Construire
Dossier loi sur l'eau (le cas échéant)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du site	3,4 ha
Surface de plancher du bâtiment d'accueil	990 m ²
Nombre d'emplacements	170 unités au maximum

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemin des Marais
94000 CRETEIL

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 25 ' 57 " E Lat. 48 ° 46 ' 36 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude se localise à plus d'1 km à l'Ouest de la première ZNIEFF recensée (ZNIEFF de type 1 – Fiches du Lac de Créteil id 110030011). Le faisceau ferré de la ligne D du RER ainsi que la zone commerciale Créteil Espace Pompadour sont localisées entre le site de projet et la ZNIEFF.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional le plus proche se situe à environ 20 km au Sud-ouest du site d'étude. Il s'agit du PNR Haute-vallée de Chevreuse.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de Créteil est couvert par le PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) du réseau routier départemental du Val-de-Marne et le PPBE des infrastructures routière de l'Etat et des infrastructures ferroviaires de la RATP dans le département du Val-de-Marne. Le site de projet est affecté par les bandes sonores de différentes infrastructures : l'A86 et la déviation de la RN6 au Nord (catégorie 1 et 3), la voie SNCF à l'Est (catégorie 1) et la RN186 au Sud (catégorie 3 et 5).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche du site est à plus de 2 km au Nord-est (église Saint-Christophe de Créteil – inscrit en 1928).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En raison de sa proximité avec le plan d'eau du parc interdépartemental, l'ensemble du site s'inscrit dans une zone humide de classe 3.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par un Plan de Prévention des Risques inondation de la Marne et de la Seine approuvé le 28/07/2000. Une large partie de la commune s'inscrit dans un aléa de submersion. Le site de projet est ainsi localisé en zone verte (espace naturel de loisir). Le PPRI autorise les constructions nouvelles liées au fonctionnement d'espaces verts, de terrains de sport, de loisirs ou de camping. Un PPRn Mouvements de Terrain a été prescrit à l'échelle communale (le site de projet est localisé en zone verte, faiblement exposée (zone B3). La commune n'est pas concernée par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas référencé dans les bases de données BASOL et BASIAS. Plusieurs sites BASIAS sont localisés dans un rayon de 500 m. Dans le cadre de l'aménagement du site, une étude historique des pollutions (avec relevés d'échantillons et analyse de sol) chargée de définir les niveaux de pollution est en cours afin de s'assurer de la compatibilité du site avec son usage futur est en cours.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au droit de la commune, on note la zone de répartition des eaux de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude ne se situe pas dans un périmètre de protection de captage destiné à l'alimentation en eau potable. Les ouvrages les plus proches du site ce site sont à Choisy et Orly. Il s'agit de prises d'eau dans la Seine.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 9km au Nord du site de projet et correspond au site de Seine Saint-Denis.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est à environ 11km au Sud-ouest. Il s'agit de la réserve naturelle régionale du bassin de la Bièvre sur la commune d'Antony.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit aucun prélèvement d'eau en phase exploitation. Dans le cadre de la réalisation du projet (et du chantier), des études géotechniques seront réalisées afin de vérifier le niveau. Un rabattement est "potentiel" pour permettre la mise au sec du fond de fouille.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A l'exception de l'incertitude résiduelle concernant un possible pompage de la nappe en phase chantier (cf. ci-dessus), le projet n'entraînera aucune modification prévisible des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les excédents potentiels correspondent aux déblais liés à la réalisation des réseaux et aux fondations du bâtiment d'accueil. Ces déblais seront évacués en filière adaptées selon leur nature.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Amendement en terre végétale sous réserve des conclusions de l'étude historique en cours (les terres excavées pourront également être réutilisées pour remblayer si besoin le site - terres inertes seulement).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En raison de sa localisation (éloigné des principaux corridors écologiques) et de sa nature (site terrassé et à proximité d'équipements sportifs et du faisceau ferré) le potentiel en termes de biodiversité reste faible marqué par la présence d'alignement d'arbres et du talus de l'A86 au Nord (ces deux espaces sont conservés). Le projet est susceptible de modifier positivement les habitats existants par le développement de la trame verte locale à travers une strate paysagère multiple aux allures de forêt et de clairière (strate herbacée, arbustes et arbres).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones à sensibilité particulière mentionnées sont trop éloignées du site du projet pour en subir ses incidences.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas à l'origine de consommation d'espaces naturels ou agricoles. Bien que non construit, le terrain reste aujourd'hui anthropisé et à proximité de terrains sportifs. Il est composé d'une zone de parking aérien et d'une zone en friche qui a fait l'objet de remblaiement.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Aucune ICPE n'est en lien direct avec le site (mis à distance par la A86 et le faisceau ferré).
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au regard des risques sur la commune, le site de projet est : -Risque inondation : localisé en zone verte ; -Risque mouvements de terrain : zone B3 (faible) ; -Risque sismique : zone 1 (très faible) ; -Risque radon : faible (potentiel de catégorie 1) ; -Risque de retrait-gonflement des argiles : zone moyenne.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a vocation à proposer des terrains en vue de permettre l'hébergement temporaire n'impliquant pas de risque sanitaire particulier (les eaux usées notamment des aires de camping-car seront évacuées séparément et préalablement traitées avant rejet). A priori, les sols des parcelles étudiées ne seraient pas contaminés. Une étude de pollution (sondages + analyses laboratoires) est actuellement menée pour confirmer cette hypothèse. Si besoin, un plan de gestion (avec EQRS) sera mise en œuvre pour permettre un aménagement en conformité entre usages et risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, l'opération va générer un trafic d'engins lourds relativement faible (lors des travaux d'aménagement). Des dispositions seront prises dans le cadre du suivi de chantier afin de limiter les incidences (charte à faibles nuisances, PIC..etc). En phase exploitation, une étude circulation est en cours pour évaluer l'incidence du projet sur le trafic et les transports en commun.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet pourra engendrer de nouvelles sources de bruit (bruits liés au chantier ou bruit de voisinage » - absence d'activité industrielle). L'impact du projet sur les populations avoisinantes devrait être faible en raison de son éloignement (+ de 700 m à l'Est des premières habitations). En raison de sa localisation (A86 et RER), des dispositions seront prévues pour les usagers du camping (maintien du talus existant, isolations phoniques des équipements...). Un diagnostic acoustique est en cours chargé de définir les solutions les plus adaptées au projet.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera pas d'odeurs ou de nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, la circulation d'engins pourra entraîner des vibrations.</p> <p>L'incidence reste toutefois très faible, les vibrations ne se propageant qu'à faible distance, et le chantier ne prévoit pas l'emploi d'explosifs.</p> <p>En phase exploitation, aucune vibration engendrée ou supportée par le projet n'est à prévoir (distant d'environ 50 m à l'Ouest de la ligne du RER D).</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La pollution lumineuse sera limitée lors du chantier, aucun éclairage vers le ciel n'est prévu ni aucun travail de nuit. En phase exploitation, le projet s'insère dans une zone urbanisée et consiste en la création d'un camping « urbain ». Il créera donc certaines émissions lumineuses (éclairage induit par l'utilisation des mobil-homes, du bâtiment d'accueil..) et dans une moindre mesure des espaces publics aux abords du site, qui n'existent pas aujourd'hui sur le site. Ces aménagements seront en continuité d'une zone lumineuse urbaine et ne modifieront pas le contexte local de ce secteur.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, l'utilisation d'engins entraînera le rejet de gaz d'échappement. Cet impact, non spécifique au projet, restera limité par l'utilisation d'engins récents et correctement réglés.</p> <p>En phase exploitation, l'arrivée des utilisateurs du camping entraînera également des rejets de gaz d'échappement. Compte tenu de son usage, aucun rejet lié au système de chauffage n'est cependant attendu (absence de gaz ou de combustion).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, la gestion des eaux sera faite par un assainissement temporaire permettant collecte des eaux avant rejet et gestion des déversements accidentels, avec confinement si nécessaire. En phase exploitation, les eaux usées seront collectées et rejetées au réseau public pour traitement. La gestion des eaux pluviales est en cours. Le principe s'appuiera sur une gestion à la parcelle (une large partie du site reste perméable), une rétention (sur la base d'une pluie de référence 10 ans) et un rejet à débit régulé, en fonction de la doctrine locale (10l/s/ha).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, des mesures seront mises en place afin de gérer les eaux pluviales ainsi que les eaux usées issues de la base vie du chantier (voir ci-dessus).</p> <p>En phase exploitation, les effluents générés seront ceux d'une zone résidentielle classique. Ils seront envoyés vers les réseaux adaptés aux types d'effluents.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet va engendrer la production de déchets du BTP classiques mais de moindre quantité (absence de démolition, éléments préfabriqués...)</p> <p>En phase exploitation, des déchets ménagers associés à la vie des usagers du camping seront générés. Les mesures nécessaires seront mises en place (locaux déchets, collecte usuelle et gestion des eaux usées).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'atlas des patrimoines, aucun site inscrit, classé ou de type monument historique n'a été recensé au droit du site d'étude.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consiste en la création d'équipements à destination d'hébergement temporaires, d'une aire de stationnement pour camping-cars et d'espaces verts. Il occasionnera une valorisation urbaine en matière d'usages et d'ambiance paysagère permettant de créer un développement urbain cohérent avec le reste du parc interdépartemental.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

- Projet de rénovation urbaine du Haut du Mont Mesly (2019, 2021) : projet de ZAC (emprise d'environ 35 ha) en vue du développement d'environ 1 005 logements, d'équipements et de commerces en RDC (à plus de 2 km à l'Est du site de projet – absence d'incidence cumulative) ;
- Projet d'extension de l'unité d'incinération de déchets non dangereux (2021) : modifications des installations et des conditions d'exploitation de l'UIDND, pour répondre aux objectifs du plan régional de prévention et gestion des déchets (PRPGD) d'Île-de-France adopté en novembre 2019. Cette transformation vise notamment à augmenter la valorisation des déchets non dangereux non inertes ainsi qu'une valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent être recyclés. L'usine est installée dans une zone d'activités, entourée par la ligne TGV à l'ouest, l'A86 au sud, la N6 à l'ouest. Le site de projet est localisé à plus de 250 m au Sud, séparé de l'UIDD par l'A86 (absence d'incidence cumulative).
- Projet de réalisation de la ligne Câble A Téléal (2018) : le projet de téléphérique tracé du téléphérique prévoit une station de ce réseau au Sud du territoire de Créteil, à environ 3 km du site de projet (absence d'incidence cumulative).
- Projet de ZAC du Triangle de l'Echat (2017) : projet de ZAC (emprise d'environ 9 ha) en vue du développement d'environ 135 000 m² SDP répartis entre logements (environ 1 450 logements) et activités, ainsi qu'un groupe scolaire et une crèche (à plus de 2 km au Nord du site de projet – absence d'incidence cumulative) ;

Bien qu'il existe plusieurs projets identifiés sur le territoire de Créteil, ces derniers sont relativement distants du site de projet ou ne présentent pas de caractéristiques similaires, susceptibles d'engendrer des cumuls d'impacts particuliers.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les impacts du projet de camping interdépartemental seront très ponctuels et de faible ampleur. Les principaux dérangements apparaîtront en phase chantier, sur un site qui est cependant déjà sensible en termes de génération de nuisances (présence d'infrastructures routières et ferroviaires). Afin d'éviter et limiter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement, les mesures liminaires suivantes sont prévues : création d'espaces verts de pleine terre afin de végétaliser le site et favoriser la biodiversité en offrant de nouveaux habitats et des espaces perméables sur le site; respect du règlement d'assainissement en vigueur pour la gestion des EP ; pollution des sols : des investigations environnementales seront réalisées pour permettre d'identifier les éventuelles sources de pollution et de caractériser les futurs déblais. Le cas échéant, un Plan de Gestion sera réalisé pour définir les mesures de gestion et traiter les éventuelles sources, garantir la compatibilité sanitaire du site (mise en place de restrictions d'usage le cas échéant) et caractériser selon un plan de maillage des futures terres excavées ; acoustique : une étude acoustique est en cours afin de s'assurer l'obtention d'un seuil acoustique en conformité avec les réglementions en vigueur et de définir des mesures pertinentes afin d'éviter et de réduire les nuisances sonores à l'égard des usagers (un talus le long de l'A86 est déjà existant et sera maintenu dans le cadre du projet). Plusieurs études techniques sont lancées et en cours de production, chargées de définir les mesures ERC du projet au regard de différentes thématiques environnementales : étude géotechnique, étude circulation, examen à la soumission du projet à loi sur l'eau...

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

A la vue de ces éléments et au regard de sa nature, de sa situation au sein d'une zone déjà urbanisée, de son éloignement de zones environnementales sensibles et des études environnementales lancées, nous estimons que le projet peut être dispensé d'étude d'impact au titre de l'article L.122-1 du code de l'Environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Vitry-sur-Seine

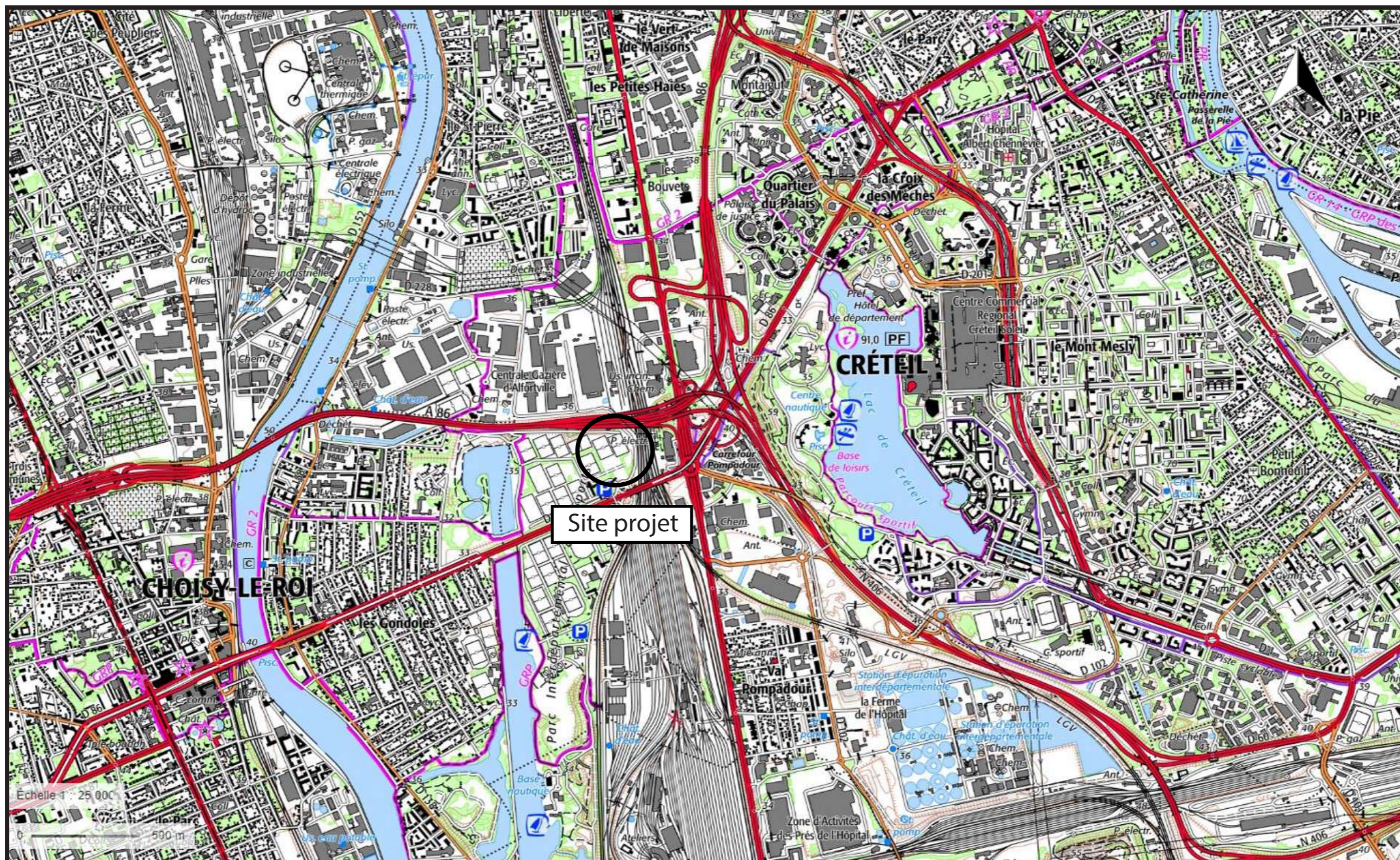
le, 27 juillet 2021

Signature

~~TEMPS LIBRE, LE RESEAU
39 avenue Henri Barbusse
94400 VITRY SUR SEINE
Tél: 1 33 (0)1 46 73 40 27
Site: http://www.tlreseau.com~~

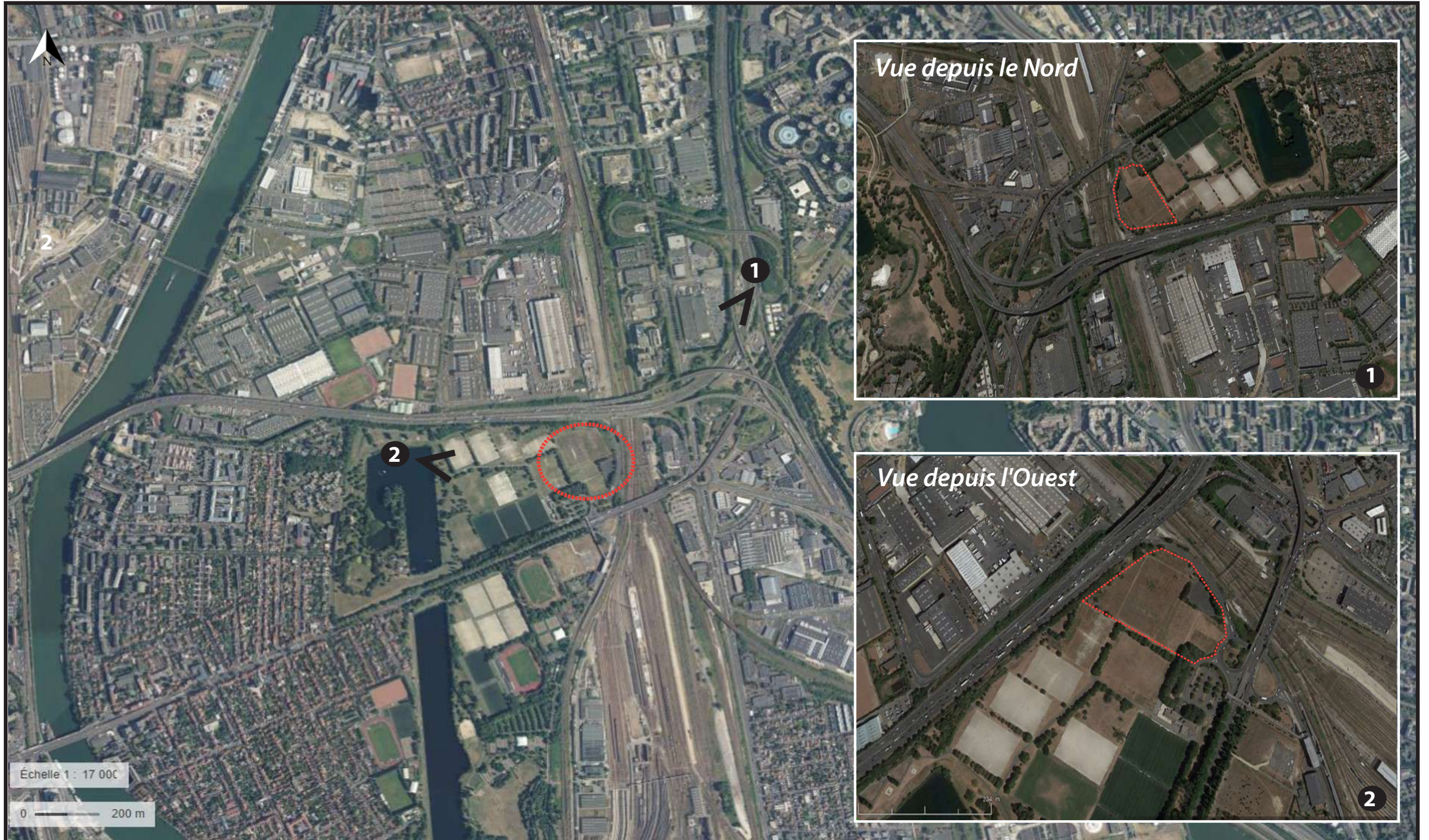
**Annexe 2 au Cerfa 14 734*03 relative au projet de création d'un camping
au sein du Parc interdépartemental Des Sports Paris Val-de-Marne sur la commune de Créteil (94)**

Plan de situation



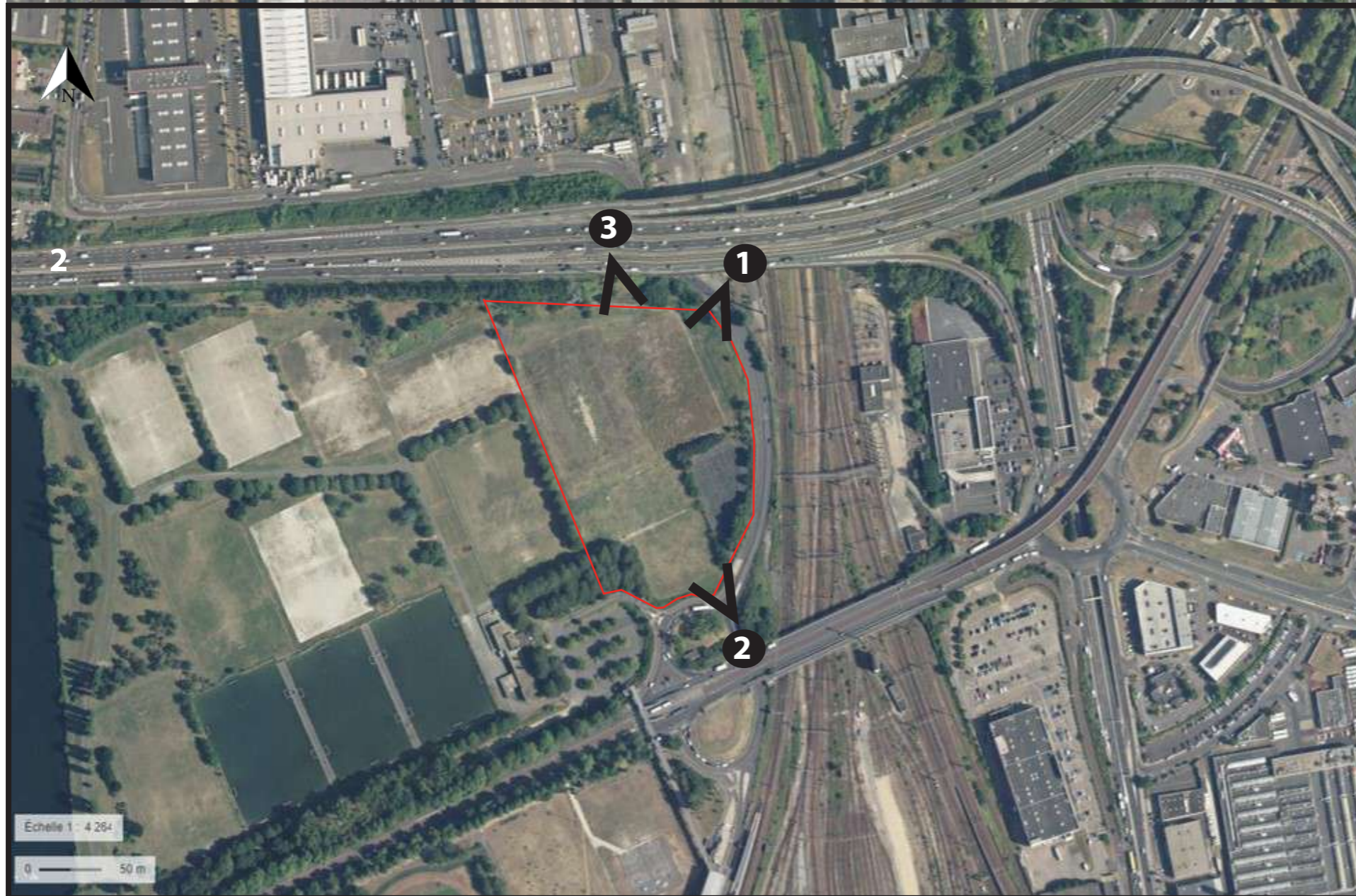
Annexe 3 au Cerfa 14 734*03 relative au projet de création d'un camping au sein du Parc interdépartemental Des Sports Paris Val-de-Marne sur la commune de Créteil (94)

Vues lointaines du projet



Annexe 3 au Cerfa 14 734*03 relative au projet de création d'un camping au sein du Parc interdépartemental Des Sports Paris Val-de-Marne sur la commune de Créteil (94)

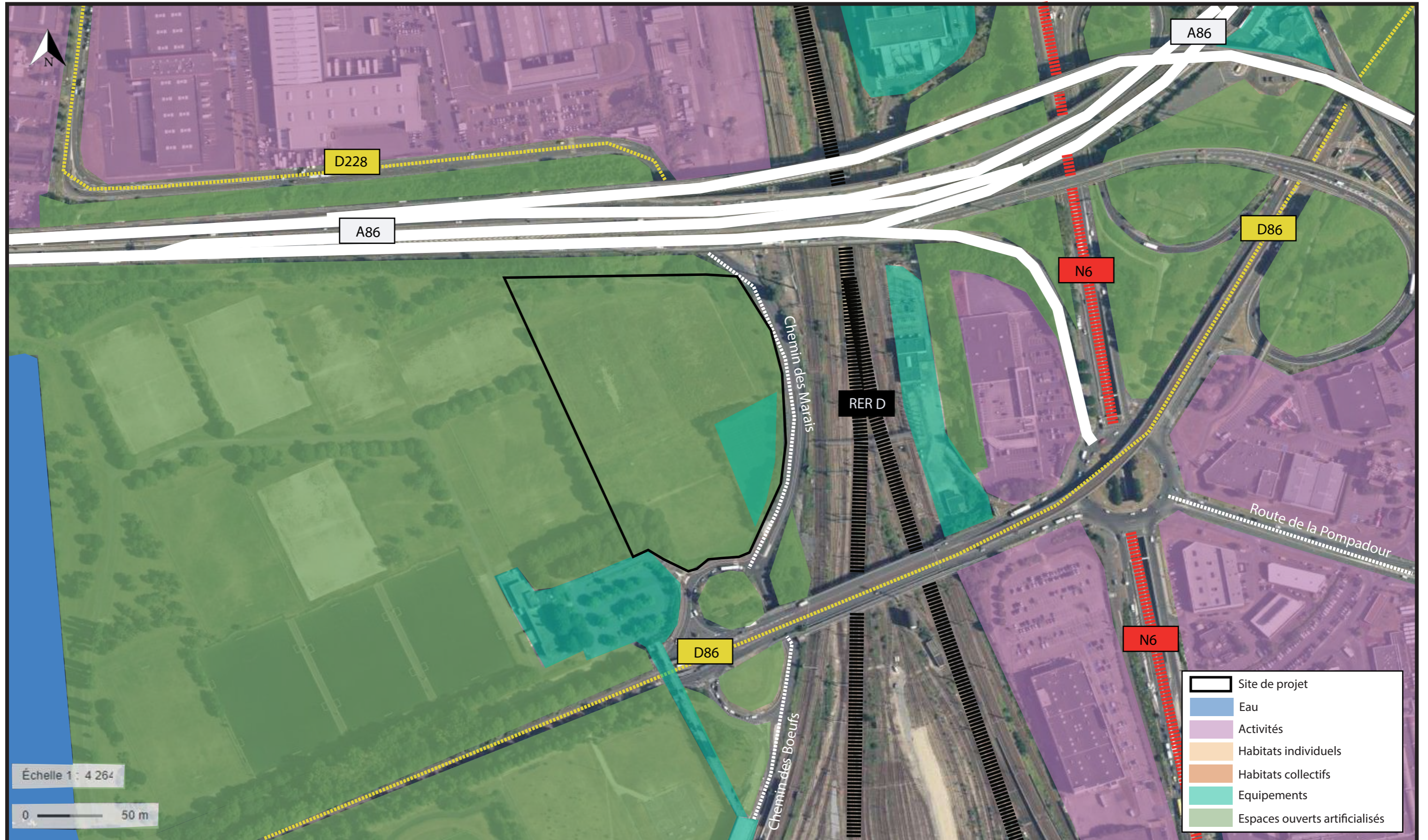
Vues proches du projet





Annexe 5 au Cerfa 14 734*03 relative au projet de création d'un camping au sein du Parc interdépartemental Des Sports Paris Val-de-Marne sur la commune de Créteil (94)

Plan des abords



**Annexe 6 au Cerfa 14 734*03 relative au projet de création d'un camping
au sein du Parc interdépartemental Des Sports Paris Val-de-Marne sur la commune de Créteil (94)**

Sites Natura 2000 proches du projet

